



COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

COMPTE RENDU DE REUNION

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE

Date de la
convocation :
29/11/2021

Date
D'affichage :
15/12/2021

Nombre de
conseillers
Municipaux en
exercice
15

Séance ordinaire du trois décembre de l'an deux mil vingt et un à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Florian SLOSARCZYK, Maire en session ordinaire.

Présents : MM. POTIER Bruno, VANDINI Christophe, SIROT Isabelle, TALON Vanessa, SLOSARCZYK Éric, MICHEL Mathieu, MEUNIER Adélaïde et POULLE Inès.

Absents : MM. BERTON François, BOURBIER Fabien, LEMONNIER Guillaume, LESUEUR Fabrice, WARFIELD Cécile et COCHENNEC Audrey.

Absent (s) excusé (s) : BOURBIER Fabien.

Procurations :

LEMONNIER Guillaume a donné procuration à VANDINI Christophe, LESUEUR Fabrice a donné procuration à SLOSARCZYK Éric.

Secrétaire de séance : POULLE Inès.

. La séance est ouverte à 19H00.

Approbation de compte rendu du 8 octobre 2021 (compléter les signatures des conseillers).

I) APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CAF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention qu'il a reçu, les réunions de travail et le projet de travail en concertation entre les parties mis en place prochainement.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil municipal, délibère à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la CAF.

II) FINANCEMENT DE NOËL 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le partenariat avec l'Association de Muille en Fête pour l'organisation de l'arbre de Noël. Il est envisagé que :

- L'Association Muille en Fête s'occupe de l'achat des livres pour les enfants, des chocolats et du spectacle moyennant la participation à la hauteur de 50% des dépenses par la commune (un tableau récapitulatif accompagné des factures sera produit par l'Association). Le remboursement de l'achat des cartes naissances et des chocolats pour le char de Noël pour la parade. Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote pour la participation sous forme de subvention.



Organisation Noël 2021

Muille en fête avec la participation de la Commune de Muille-Villette

Description	Facture	Monatan	Part Muille en fête	Subvention Communale
Chocolats des enfants	Bon Leclerc n°030-0023	304,08 €	152,04 €	153,04 €
Livres des enfants	Livres enchantés Fact n° 452	1 132,05 €	566,03 €	567,03 €
Spectacle de Noël	Devis de 700,00 €		<i>Annulé pour cause sanitaire</i>	
Char de Noël (Parade)	Bon Leclerc n°019-0013	30,40 €		30,40 €
Cartes cadeaux naissance	DP AM fact n°4	140,00 €		140,00 €
Total			718,07 €	888,47 €

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'achat de colis pour les aînés de 20€ / personne seule, de 29,50€ / pour les couples et de 25€ pour les agents communaux. (Il a été recensé 76 personnes seules, 49 couples et 6 Agents).
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'association des Fêtes de ESMERY-HALLON pour la somme de 1 000 € afin d'organiser le 1^{er} marché de Noël à Eppeville qu'il souhaite faire tourner sur les communes voisines participantes. La Commune de Muille-Villette espère qu'il se tiendra sur son territoire pour Noël 2023. Compte tenu que la Commune de Brouchy a été choisie comme lieu pour décembre 2022, suivant sa participation financière 2021.

III) ACCEPTATION DES ENCAISSEMENTS DE CHEQUES

La commune a reçu de la Direction générale des finances publiques, 2 chèques de dégrèvements l'un de 25€ et de 18€. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'encaissement des 2 chèques.

IV) Délibération d'autorisation de signature au Maire pour la convention Yokis

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de faire le renouvellement de la convention Yokis. Association qui s'occupe du périscolaire des enfants de l'école primaire et du centre aérer lors de vacances scolaires de la Commune de Muille-Villette.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent le maire à signer la convention dans les locaux de la mairie avec les Yokis pour l'année scolaire 2021/2022.

V) Délibération de principe pour la vente de l'ancienne remorque

Après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une annonce pour vendre l'ancienne remorque de la commune, sur les sites de la commune et d'afficher, dans le cadre de la mairie.

Le principe de cette annonce sera que toute personne intéressée devra faire une offre transmise sous plis à la mairie du 03/01 /2022 au 03 /02 /2022. A la date du 07/02/2022 à 18 h00, l'ouverture publique des plis aura lieu dans la salle de la mairie. La remorque sera vendue à la personne qui aura fait la meilleure proposition.

VI) Changement de fonctionnement des tickets de cantine

Suite à de nombreuses demandes des parents, une prospection d'un logiciel cantine a été faite afin que les parents n'aient plus à venir en mairie pour l'achat de tickets de cantine, à l'école pour déposer les tickets de réservations des repas. Toutes les formalités se feront via ce logiciel, offrant un moyen plus pratique des formalités et un paiement sécurisé par internet depuis leur domicile.

Trois devis ont été demandés avec démo du logiciel : 3D Ouest, Cantine de France et Servi-plus. Après comparaison des prix, le logiciel Servi-plus a été retenu.

Une mise en place se fera en janvier 2022, suivra la première connexion des parents des élèves, même les enfants qui ne mangent pas à la cantine, fin janvier/début février ce qui permettra aux parents de naviguer et découvrir le logiciel pendant les vacances de février 2022. La date de réservation des repas sera à définir (prévoir l'écoulement des tickets de cantine).

Pour se faire, les membres du conseil donnent, à l'unanimité, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire et son régisseur pour la mise en place du logiciel, de l'ouverture de compte PayFip et de sa convention.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

Afin de prévoir l'organisation de la réunion budgétaire, Monsieur le Maire donne plusieurs dates à laquelle peut être organisé la réunion budgétaire 2022.

Dates prévisionnelles : les 25 / 28 / 29 / 30 / 31 mars 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit, ont signé au registre les membres présents.